

Les millions pleuvent sur les associations de migrants... les nôtres crèvent la bouche ouverte

écrit par Joël | 23 octobre 2023



Le sénateur Nathalie Goulet publie le tableau des

subventions versées à des associations immigrationnistes.

Quand on sait que Macron exige des hôpitaux (en ruine) de faire 6 millions d'économies !

Compte tenu du nombre important d'associations bénéficiaires en 2021 de subventions versées au titre de la mission « Immigration, asile et intégration », le tableau ci-dessous recense les 30 associations recevant les montants de subventions les plus importants.



Nathalie Goulet

@senateur61

...

● Les chiffres des financements des associations bénéficiant de subventions au titre de la mission « Immigration, asile et intégration » (budget pour 2023)

Compte tenu du nombre important d'associations bénéficiaires en 2021 de subventions versées au titre de la mission « Immigration, asile et intégration », le tableau ci-dessous recense les 30 associations recevant les montants de subventions les plus importants.

Association	Montant versé
COALLIA	97 729 081
FRANCE TERRE D'ASILE	57 257 929
CROIX ROUGE FRANCAISE	39 980 361
GROUPE SOS SOLIDARITES	26 060 480
FORUM REFUGIES	24 490 088
FRANCE HORIZON	18 964 365
ENTRAIDE PIERRE VALDO	15 730 999
ASSOCIATION AURORE	15 001 816
EQUALIS	12 611 211
ALFA 3A	10 945 739
ASS MIEUX-ETRE ET LE LOGEMENT DES	10 241 942
CENTRE D'ACTION SOCIALE PROTESTANT	7 883 851
ASSOCIATION DU FOYER NOTRE DAME	7 545 368
LA VIE ACTIVE	6 695 004
SOLIDARITE-MAYOTTE	6 149 970
ASSOC MORBIHAN INSERTION SOCIALE	6 012 481
AGIR POUR LE LIEN SOCIAL ET LA CITO	5 606 871
VILTAIS	5 603 553
ASSOCIATION ACCUEIL SANS FRONTIERES	5 399 426
ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE	5 325 012
EMMAUS SOLIDARITE	5 274 620
AUDACIA	5 032 700
ALTERALIA	4 551 044
AUORE	4 397 066
DIACONAT PROTESTANT	4 375 545
I.S.S.U.E	4 335 603

L'objet principal des subventions versées aux bénéficiaires est l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés :

Objet des subventions	Montant versé
CADA : centres d'accueil de demandeurs d'asile :	128 926 067
HUDA : hébergement d'urgence des demandeurs d'asile :	116 531 521
CPH : centres provisoires d'hébergement des réfugiés :	33 815 319
CAES : centres d'accueil d'examen des situations :	14 433 044
Accompagnement réfugiés :	12 933 559
FAMI Réinstallation :	4 761 572
Intégration des primo-arrivants :	2 709 537
FTM : foyers de travailleurs migrants :	1 743 095
Actions en faveur des demandeurs d'asile :	1 437 863
Frais fonctionnement préparation retour déboutés :	1 157 634



Denis EDOUARD @Petit_Marcassin · 21 oct. ...

Merci pour votre communication, c'est malheureusement énorme.
Quand le frigo est vide, on invite plus autant qu'avant a la maison, cela devrait être pareil au niveau national.
Je reste sans voix...



Nicolas @NicolasDesprez3 · 19h ...

* Les chiffres des financements des associations bénéficiant de subventions au titre de la mission « Grand Remplacement »



Rems66 @Rems6601 · 21h ...

Hé Manu, en France des citoyens crèvent la dalle, des familles n'ont pas de logement. Les vieux font les conteneurs à poubelles pour se nourrir et meurent dans le silence. Si si Manu faut il te parler de ces minots qui sont victimes de cette misère sociale ? Ouvre tes yeux Manu!



White Nation @BournyD74034 · 21h ...

Du détournement de fonds publics servant à des associations collaborationnistes pro-invasion à financer l'invasion de notre pays, il faudra juger les traîtres de l'oligarchie responsables de cette trahison.



Schtroumpf du Roi @SchtroumpfduRoi · 20h ...

Il est tout à fait anormal que des association reçoivent de l'argent public, que ce soit de l'état ou de collectivités territoriales. Soit elles ont des membres qui payent des cotisations, soit elles ferment.





[Source twitter](#)

<https://www.fdesouche.com/2023/10/21/une-senatrice-publie-le-tableau-des-subsventions-versees-a-des-associations-immigrationnistes/>

Déjà, il y a un an, Nathalie Goulet avait interpellé le gouvernement

Question de Mme GOULET Nathalie (Orne – UC) publiée le 08/12/2022

Mme Nathalie Goulet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la question des financements publics des associations de soutien aux migrants.

En effet le budget asile immigration a été rejeté par le Sénat, mais l'examen des différents documents budgétaires n'a pas permis d'identifier clairement le montant des financements publics aux associations d'aide aux migrants, notamment CIMADE, GISTI, France terre d'asile, Anafé, Forum réfugiés, groupe accueil et solidarité (GAS).

Elle souhaite donc avoir des précisions sur les subventions publiques accordées à ces structures, leur montant et leur périodicité, ainsi que les dons dont elles auraient bénéficié et qui auraient occasionné des déductions fiscales.

Réponse du Ministère de l'intérieur et des outre-mer publiée le 13/04/2023

Réponse apportée en séance publique le 12/04/2023

Plusieurs associations bénéficient de subventions au titre des crédits de la mission Immigration, Asile et Intégration (IAI). En 2021, près de 1 350 associations ont été subventionnées ou rémunérées pour plus de 750 M€. Elles agissent dans les trois domaines de la mission et leur action est strictement encadrée. L'annexe « jaune » au projet de loi de finances pour 2023 intitulée « effort financier de l'Etat en faveur des associations » présente les orientations stratégiques de la politique nationale en faveur du secteur associatif et liste certaines dépenses fiscales les concernant. En matière d'asile, la politique publique s'appuie largement sur des opérateurs associatifs auxquels des missions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement sont déléguées (structures de premier accueil des demandeurs d'asile et centres d'hébergement du dispositif national d'accueil). La politique d'intégration mobilise également des opérateurs associatifs qui assurent la continuité du parcours personnalisé d'intégration républicaine des étrangers primo-arrivants (réfugiés inclus), dont la première étape est concrétisée par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) avec l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Ces opérateurs associatifs sont sélectionnés dans le cadre d'appels à projets annuels au niveau national mais aussi et

surtout au niveau régional et local, ou par le biais de contrats territoriaux passés avec les collectivités. Ils garantissent ainsi un relais territorial opérant en matière d'accompagnement des étrangers dans leur accès aux droits, au logement, en matière de formation professionnelle et d'insertion sur le marché du travail, de formation linguistique et également en matière de santé.

Ainsi, en 2022, plus de 80M€ de subventions ont été alloués à des porteurs de projet associatifs à ce titre, dont 85 % attribués par les préfets. Sur le volet Immigration de la mission budgétaire, les associations qui perçoivent des subventions à ce titre interviennent : – dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement prévu par la loi des étrangers maintenus au sein de la zone d'attente de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, sur la base d'une convention triennale : en 2022, l'Etat a versé dans ce cadre une subvention de 1,6 M€ ; – pour l'assistance juridique des retenus au sein des centres de rétention administrative (CRA) dans le cadre d'un marché public, attribué par lots géographiques. En 2022, le financement des titulaires de ce marché s'est élevé à 6,5M€. A ces crédits nationaux s'ajoutent ceux du fonds européen Asile, Migration, Intégration (FAMI) issus de l'objectif spécifique OS 1 « Asile » et de l'OS 2 « Migration légale et intégration », qui représentent sur la programmation 2014-2020, 46,5M€ de subventions effectives à destination du secteur associatif.

Publiée dans le JO Sénat du 13/04/2023 – page 2535

<https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSE0221204252.html>